

◀ **COMPTE RENDU DE SEANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le dix-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 11 octobre 2012, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Marie-Jo BASSON, Philippe NICOLINO, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Denise ROSSET-BRESSAND, Pascal MARION-BOURGEAT, Catherine LAVAL, Marguerite JEGER, Gilles GASCON, Gérard GROBET, Eric FROMAIN, Marie-Claire FISCHER.

ABSENTS : Zeina KHAIR-LAFOND, Yolande LOBA, Frédéric RODRIGUES, André BEYSSAC.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Issam OTHMAN à Riad CHERIF, Marie LORIAU à Françoise CHAVAGNE, Mireille ROUVIERE à Gilbert VEYRON, Isabelle CHANVILLARD à Willy PLAZZI, Gérard HEINZ à Corinne DUBOS, Patrice MANGEREST à Marie-Jo BASSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures cinq.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012.

.../...

Communication n° 12.120 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de septembre 2012)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois de septembre 2012.

Délibération n° 12.121 : RESSOURCES HUMAINES : Ratio d'accès à l'échelon spécial de l'échelle 6 de rémunération

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE à 100 % le ratio d'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6 pour l'ensemble des filières de la fonction publique territoriale, existantes ou à venir ; RAPPELLE que les dépenses afférentes sont prévues au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 12.122 : RESSOURCES HUMAINES : Rémunération de l'emploi contractuel de coordonnateur des chantiers d'utilité sociale

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACTUALISE le poste de coordonnateur des chantiers d'utilité sociale (rémunération calculée sur un indice de l'échelle indiciaire du grade des attachés territoriaux, complétée par le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité et par la prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux) ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 12.123 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Admission de titres de recettes en non-valeur - Exercices 2002 à 2011

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant divers titres de recettes irrecouvrables relatifs aux exercices 2002 à 2011, ACCORDE au Comptable de la Ville décharge des sommes non recouvrées ; IMPUTE le montant de la dépense aux articles 654 de l'exercice en cours du budget principal (25.679,12 €) et des budgets annexes « Usines-relais » (10.795,94 €) et « Ateliers artisanaux » (1.736,25 €).

Délibération n° 12.124 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté « CM Matériaux » - Demande d'autorisation en vue de renouveler et d'étendre la carrière sise au lieu-dit La petite Craz à Saint-Laurent de Mure - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal DONNE un avis réservé au projet présenté par la société « CM Matériaux » en vue d'être autorisée à renouveler et étendre la carrière sise au lieu-dit La petite Craz à Saint-Laurent de Mure.

= Arrivée de Monsieur Heinz à 19 heures 20 =

Délibération n° 12.125 : URBANISME : Acquisition d'une partie de la parcelle CW 553 sise 22 avenue Jean Jaurès et régularisation d'une servitude de passage sur la parcelle CW 554

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre de l'extension du parvis du groupe scolaire Jean Jaurès, APPROUVE l'acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle CW 553 située 22 avenue Jean Jaurès ; APPROUVE la régularisation d'une servitude de passage conventionnelle sur le domaine public du groupe scolaire (parcelle CW 554), pour le passage des véhicules des locataires de l'immeuble de « Porte des Alpes Habitat » ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique, les documents relatifs à cette servitude ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives aux frais de géomètre, soit 800 €, et aux frais de notaire, estimés à 1.000 €, seront imputées respectivement aux articles 2312 et 2111.

Délibération n° 12.126 : URBANISME : Cession d'une partie de la parcelle BI 118 sise rue Ambroise Paré

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre du réaménagement du groupe scolaire Mi-plaine, APPROUVE la cession à titre gratuit au Grand Lyon d'une partie de la parcelle communale BI 118 située rue Ambroise Paré, soit environ 360 m², la surface précise devant être confirmée à la fin des travaux avec le document d'arpentage ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Délibération n° 12.127 : LOGEMENT : Plan de Sauvegarde des copropriétés Alpes C et D, Beauséjour et Bellevue - Approbation de l'accord-cadre entre partenaires publics et des conventions particulières avec chacune des copropriétés

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil municipal, concernant le Plan de Sauvegarde 2012/2016 des copropriétés Alpes C et D, Beauséjour et Bellevue, APPROUVE le contenu de la convention-cadre et des conventions particulières telles que présentées ; AUTORISE Madame le Maire à les signer ainsi que tous documents y afférents, notamment les conventions de participation financière ; DIT que les dépenses seront imputées à l'article 20422 pour les subventions liées aux travaux et à l'article 20421 pour la participation de la Ville aux études.

= Arrivée de Madame Loba à 19 heures 35 =

Délibération n° 12.128 : LOGEMENT : Acquisition d'un appartement sis 17 rue Victor Hugo (bâtiment C5)

A la majorité (par 33 voix pour et 7 voix contre), le Conseil municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T3 sis 17 rue Victor Hugo bâtiment C5 au prix de 105.000 € (dont 6.500 € de frais d'agence), conforme à l'évaluation du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse d'achat puis l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 105.000 €, et aux frais de notaire, estimés à 6.000 €, seront imputées à l'article 238.

Délibération n° 12.129 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voies - ZAC du Triangle et secteur Centre

A l'unanimité, le Conseil municipal, dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Triangle, SUPPRIME les dénominations « place Jean Jaurès » et « square Louis Raverat », qui n'ont plus lieu d'être, et DENOMME la voie nouvelle VN 4 « rue Louis Raverat » ; RENOMME le square Jean Monnet « square des couleurs ».

Délibération n° 12.130 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Fourniture de denrées alimentaires diverses pour la restauration municipale - Lancement de la consultation - Autorisation de signature des marchés

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE telles que présentées les caractéristiques principales de l'appel d'offres relatif à la fourniture de denrées alimentaires diverses pour la restauration municipale (montant maximum de l'ensemble des marchés pour les neuf lots sur un an : 930.000 € HT, sur 3 ans : 2.790.000 € HT) ; PREND ACTE que cette consultation sera lancée par voie d'appel d'offres ouvert dans les conditions prévues par le code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire, en cas de procédure infructueuse, à relancer cette consultation dans le cadre des procédures permises par le code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés de fournitures et toutes pièces afférentes ; AUTORISE Madame le Maire à déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général, le cas échéant ; DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 60623.

Délibération n° 12.131 : SECURITE ET PREVENTION : Action de prévention de la violence au collège Gérard Philipe - Octroi d'une aide financière

A l'unanimité, le Conseil municipal OCTROIE une aide financière de 800 € au collège Gérard Philipe pour l'action « Violences et Internet » sur l'année scolaire en cours ; DIT que la dépense relative à cette subvention sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 12.132 : EMPLOI ET INSERTION : Protocole d'accord 2008/2012 du Plan intercommunal pour l'insertion et l'emploi UNI-EST - Avenants n° 1 et 2

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil municipal APPROUVE les avenants n° 1 et 2 au protocole d'accord 2008-2012 du PLIE UNI-EST (avenant 1 : prise en compte du changement de dénomination du RMI en RSA, de la réforme du service public de l'emploi et des adhésions nouvelles des communes de Givors, de Grigny et de la Communauté de communes de la région de Condrieu ; avenant 2 : prolongation du protocole jusqu'au 31 décembre 2013) ; AUTORISE Madame le Maire à signer ces avenants ainsi que tous les actes nécessaires à leur mise en application.

Délibération n° 12.133 : AFFAIRES SPORTIVES : Organisation du Cross des Myriades - Convention de co-réalisation avec l'association Lyon Athlétisme

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE la conclusion d'une convention de co-réalisation entre la Ville et l'association Lyon Athlétisme pour l'organisation de la manifestation sportive « Le Cross des Myriades » le 25 novembre 2012, convention prévoyant l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 8.000 € et d'une subvention exceptionnelle de 2.000 € pour l'organisation du vingtième anniversaire de cette manifestation ; DIT que la dépense relative à ces deux subventions sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 12.134 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Mosaïque le 7 décembre 2012 et du Théâtre Théo Argence le 8 décembre 2012 pour le Téléthon - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil municipal ACCORDE au Téléthon, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle Mosaïque le 7 décembre 2012 et de la salle du Théâtre Théo Argence le 8 décembre 2012.

QUESTION ORALE

Au nom du Groupe Communiste et Républicain, Monsieur Al Mahdi présente une question orale demandant le **retour en régie publique directe de l'eau dans le Grand Lyon** et appelant à un **grand service public national de l'eau**.

Madame le Maire apporte quelques éléments de réponse.

La question ne donne pas lieu à débat.

La séance est levée à vingt heures.

**Le Maire,
Martine DAVID**